



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 janvier 2026

PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le lundi 12 janvier 2026 à 19 h 30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Monsieur Jonathan Carroll, conseiller	District 2
Madame Dominique Alarie, conseillère	District 3
Monsieur Henri Beauregard, conseiller	District 4
Monsieur Michael Tinmouth, conseiller	District 5
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller et maire suppléant	District 6

Sont absents :

Monsieur John Dalzell, maire et Madame Virginie Lupan, conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Harvey, maire suppléant.

Est également présente madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière.

À 19 h 33, le maire suppléant déclare la séance ouverte.

8727-01-26 2.0

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR JONATHAN CARROLL, CONSEILLER d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

1.0 Ouverture de l'assemblée

2.0 Adoption de l'ordre du jour

3.0 Période de questions et suivi des questions posées à la dernière assemblée

4.0 Adoption des procès-verbaux

- 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025
- 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget du 15 décembre 2025
- 4.3 Adoption du procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du 15 décembre 2025

5.0 Finances, Administration et Greffe

- 5.1 Journal des factures payées et des factures à payer
- 5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 31 décembre 2025
- 5.3 Dépôt de la liste de contrats comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$ en 2025
- 5.4 Dépôt des listes des donateurs et rapports de dépenses aux fins de contributions électorales des candidats au Conseil municipal 2025-2029
- 5.5 Adoption du règlement numéro 461-2026 sur le traitement des élus municipaux
- 5.6 Adoption du règlement numéro 483-2026 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2026

Reporté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 janvier 2026

- 5.7 Adoption du règlement numéro 489-2026 sur la tarification des biens, services et activités
- 5.8 Soumission pour émission de billets et résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 498 400 \$ qui sera réalisé le 14 janvier 2026
- 5.9 Autorisation de signature – Transaction quittance lot 1 921 649
- 5.10 Demande de don – Loisirs Laurentides
- 5.11 Demande de don – L'Ombre-Elle
- 5.12 Demande de don – Palliaco
- 5.13 Demande de don – Prévoyance envers les aînés
- 5.14 Nomination au sein du conseil d'administration d'Héritage Plein Air du Nord (HEPAN)
- 5.15 Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPACE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
- 5.16 Mandat de signature pour la cession des frais de parcs et terrains de jeux pour l'opération cadastrale visant le lot 1 922 203 et 3 931 305

6.0 Travaux publics et voirie – SANS OBJET

7.0 Loisirs, culture et vie communautaire

- 7.1 Dépôt de l'échelle salariale des employés du camp de jour – Été 2026
- 7.2 Mandat à la direction générale – Professeurs pour les cours de l'année 2026

8.0 Urbanisme

- 8.1 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 610-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

9.0 Sécurité publique et incendie – SANS OBJET

10.0 Environnement

- 10.1 Mandats au Comité consultatif en environnement (CCE) pour l'année 2026
- 10.2 Octroi de contrat d'ingénierie – Exutoire du lac Ouimet

11.0 Divers

12.0 Correspondance

13.0 Période de questions

14.0 Levée de la séance

EST-CE QU'UN MEMBRE DU CONSEIL DEMANDE LE VOTE ?

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3.0 Période de questions et suivi des questions posées à la dernière assemblée

Monsieur le maire suppléant fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

4.0 Adoption des procès-verbaux

8728-01-26

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs**

Séance ordinaire du 12 janvier 2026

IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE ALARIE, CONSEILLÈRE

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025.

EST-CE QU'UN MEMBRE DU CONSEIL DEMANDE LE VOTE ?

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8729-01-26

4.2

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget du
15 décembre 2025**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu
individuellement le procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget
du 15 décembre 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR HENRI BEAUREGARD, CONSEILLER

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget du 15
décembre 2025.

EST-CE QU'UN MEMBRE DU CONSEIL DEMANDE LE VOTE ?

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8730-01-26

4.3

**Adoption du procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du 15
décembre 2025**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu
individuellement le procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du
15 décembre 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR JONATHAN CARROLL, CONSEILLER

D'approuver le procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du 15
décembre 2025.

EST-CE QU'UN MEMBRE DU CONSEIL DEMANDE LE VOTE ?

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

5.0

FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE

8731-01-26

5.1

Journal des factures payées et des factures à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER

D'accepter la liste des factures payées au 31 décembre 2025 pour un
montant de 686 612,67 \$.

Chèques numéros : #21513 à 21534 et #21512

Dépôts directs numéros : #3220 à 3247 et #3248

Prélèvements bancaires numéros : #3450 à 3455, #3421 et #3456 à 3468

D'accepter la liste des factures à payer au 31 décembre 2025 pour un
montant de 819 895,86 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 janvier 2026

Chèques numéros : #21540 à 21575
Dépôts directs numéros : #3249 à 3304
Prélèvements bancaires numéros : N/A

D'accepter la liste des factures à payer en 2026 pour un montant de 118 092,38 \$.

Chèques numéros : #21540 à 21575
Dépôts directs numéros : #3249 à 3304
Prélèvements bancaires numéros : N/A

EST-CE QU'UN MEMBRE DU CONSEIL DEMANDE LE VOTE ?

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8732-01-26 5.2

Dépôt du rapport de dépenses au 31 décembre 2025

DOMINIQUE ALARIE, conseillère dépose au conseil le rapport des dépenses au 31 décembre 2025.

8733-01-26 5.3

Dépôt de la liste de contrats comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$ en 2025

HENRI BEAUREGARD, conseiller dépose au conseil la liste de contrats comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$ pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Reporté 5.4

Reporté

8734-01-26 5.5

Adoption du règlement numéro 461-2026 sur le traitement des élus municipaux

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement numéro 461-2026 sur le traitement des élus municipaux lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR HENRI BEAUREGARD, CONSEILLER

D'adopter le règlement numéro 461-2026 sur le traitement des élus municipaux.

EST-CE QU'UN MEMBRE DU CONSEIL DEMANDE LE VOTE ?

MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER DEMANDE LE VOTE.

POUR :

Monsieur Jonathan Carroll, conseiller
Madame Dominique Alarie, conseillère
Monsieur Henri Beauregard, conseiller
Monsieur Michael Tinmouth, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller et maire suppléant

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8735-01-26 5.6

Adoption du règlement numéro 483-2026 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2026

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement numéro 483-2026 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 janvier 2026

compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2026 lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER

D'adopter le règlement numéro 483-2026 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2026.

EST-CE QU'UN MEMBRE DU CONSEIL DEMANDE LE VOTE ?

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8736-01-26

5.7

Adoption du règlement numéro 489-2026 sur la tarification des biens, services et activités

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement numéro 489-2026 sur la tarification des biens, services et activités lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE ALARIE, CONSEILLÈRE

D'adopter le règlement numéro 489-2026 sur la tarification des biens, services et activités.

EST-CE QU'UN MEMBRE DU CONSEIL DEMANDE LE VOTE ?

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8737-01-26

5.8

Soumission pour émission de billets et résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 498 400 \$ qui sera réalisé le 14 janvier 2026

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 janvier 2026, au montant de 498 400 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par Caisse populaire Desjardins de la Rivière-du-Nord est la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ PAR HENRI BEAUREGARD, CONSEILLER

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Que la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs accepte l'offre qui lui est faite de Caisse populaire Desjardins de la Rivière-du-Nord pour son emprunt par billets en date du 14 janvier 2026 au montant de 498 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 380-2015, 362-2014, 484-2020, 494-2020 et 494-2020. Ces billets sont émis au prix de 100,00000



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 janvier 2026

pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

EST-CE QU'UN MEMBRE DU CONSEIL DEMANDE LE VOTE ?

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8738-01-26 5.9

Autorisation de signature – Transaction quittance lot 1 921 649

ATTENDU le dossier C.S. : 700-17-019371-235 Cour Supérieure du district de Terrebonne dont la Municipalité est partie défenderesse ;

ATTENDU QUE la Municipalité est représentée par le cabinet PFD ;

ATTENDU les discussions des parties aux dossiers visant un mode alternatif de règlement de conflit ;

ATTENDU QU'une transaction et quittance fut signée entre les parties en date du 6 décembre 2024, sans admission de responsabilité de part et d'autre et dans le but de régler hors tribunal le présent dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR JONATHAN CARROLL, CONSEILLER

De ratifier les termes de l'entente hors cours signée le 6 décembre 2024 contenus dans la transaction et quittance signées entre les parties afin de régler le dossier C.S. : 700-17-019371-235 et déposer une déclaration de règlement finale au tribunal.

EST-CE QU'UN MEMBRE DU CONSEIL DEMANDE LE VOTE ?

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8739-01-26 5.10

Demande de don – Loisirs Laurentides

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de don de la part de Loisirs Laurentides pour leur Fonds de l'athlète des Laurentides de l'année 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR JONATHAN CARROLL, CONSEILLER

D'octroyer un don de 300.00 \$ à l'organisme Loisirs Laurentides.

EST-CE QU'UN MEMBRE DU CONSEIL DEMANDE LE VOTE ?

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-11001-970.

8740-01-26 5.11

Demande de don – L'Ombre-Elle

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de don de la part de l'organisme sans but lucratif L'Ombre-Elle, maison d'aide et de transition pour les femmes victimes de violence conjugale avec ou sans enfant ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 janvier 2026

ATTENDU QUE cet organisme situé à Sainte-Agathe-des-Monts offre des services aux citoyennes de Sainte-Anne-des-Lacs ;

ATTENDU QUE cet organisme sollicite le soutien de la Municipalité en tant que Municipalité alliée contre la violence conjugale.

IL EST PROPOSÉ PAR HENRI BEAUREGARD, CONSEILLER

D'octroyer un don de 300 \$ à l'organisme sans but lucratif L'Ombre-Elle.

EST-CE QU'UN MEMBRE DU CONSEIL DEMANDE LE VOTE ?

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-11001-970.

8741-01-26

5.12

Demande de don – Palliaco

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de don de la part de l'organisme sans but lucratif Palliaco, organisme offrant des services de soutien, d'accompagnement et de répit pour les personnes atteintes de cancer, les malades en fin de vie, leurs proches aidants ou les personnes en deuil ;

ATTENDU QUE cet organisme a offert au cours de la dernière année, des services à 32 personnes de notre municipalité, soit des services aux personnes endeuillées, aux personnes malades à domicile et aux proches aidants.

IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER

D'octroyer un don de 300 \$ à l'organisme sans but lucratif Palliaco.

EST-CE QU'UN MEMBRE DU CONSEIL DEMANDE LE VOTE ?

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-11001-970.

8742-01-26

5.13

Demande de don – Prévoyance envers les aînés

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de don de la part de l'organisme sans but lucratif Prévoyance envers les aînés des Laurentides ayant comme mission l'amélioration de la qualité de vie des aînés par des activités de prévention, de sensibilisation, d'information et de sécurisation des aînés vivant des situations de vulnérabilité ;

ATTENDU QUE ce don permettra à cet organisme de consolider son offre de service sur le territoire de la municipalité et de poursuivre le déploiement du programme des Éclaireurs afin d'accompagner les aînés vers la ressource appropriée selon leurs besoins ou la situation vécue.

IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE ALARIE, CONSEILLÈRE

D'octroyer un don de 300 \$ à l'organisme sans but lucratif Prévoyance envers les aînés des Laurentides.

EST-CE QU'UN MEMBRE DU CONSEIL DEMANDE LE VOTE ?



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 janvier 2026

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-11001-970.

8743-01-26 5.14

Nomination au sein du conseil d'administration d'Héritage Plein Air du Nord (HEPAN) et ABVLacs

ATTENDU le renouvellement du protocole d'entente entre la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, la Ville de Prévost et HEPAN approuvé par résolution # 8365-11-24 ;

ATTENDU QUE par cette entente les parties conviennent de la nécessité de collaborer au maintien, au développement et à la pérennisation d'un réseau de sentiers récréatif non- motorisé permettant la pratique d'activités de plein air sur les territoires de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et à la protection de ce territoire à des fins de conservation et d'activités sportives, éducatives, récréatives ou sociales. Les parties conviennent également que des solutions devront être élaborées pour favoriser une saine cohésion sociale dans le secteur de la Forêt Héritage ;

ATTENDU QUE la mission d'ABVLacs est de veiller à la préservation et à l'amélioration de la qualité de l'eau des bassins versants de notre territoire dans une perspective de développement durable ;

ATTENDU la participation financière annuelle de la municipalité à la réalisation de ces deux missions sur son territoire, sous forme de soutien financier à HEPAN et à ABVLacs organismes à but non lucratif, reconnus ;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de collaborer dans la mise en œuvre des orientations de ces deux organismes, dans le meilleur intérêt de ses concitoyens et de l'aménagement responsable de son territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR HENRI BEAUREGARD, CONSEILLER

De nommer Madame Dominique Alarie, conseillère à titre de membre au sein du conseil d'administration d'Héritage Plein Air du Nord.

De nommer Monsieur Jonathan Carroll et Monsieur Sylvain Harvey, conseillers à titre de membre au sein du conseil d'administration d'ABVLacs.

EST-CE QU'UN MEMBRE DU CONSEIL DEMANDE LE VOTE ?

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8744-01-26 5.15

Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPACE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière Anne-Claire Robert a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 janvier 2026

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER

D'approuver les dépenses d'un montant de 54 561 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci l'aide financière est résiliée.

EST-CE QU'UN MEMBRE DU CONSEIL DEMANDE LE VOTE ?

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8745-01-26

5.16

Mandat de signature pour la cession des frais de parcs et terrains de jeux pour l'opération cadastrale visant le lot 1 922 203 et 3 931 305

ATTENDU QUE les propriétaires des lots 1 922 203 et 3 931 305 proposent de céder à la Municipalité comme contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels :

- Une partie desdits lots, étant les lots projetés A – 6 718 878, B – 6 718 879 et C – 6 718 880, du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 4 974 mètres carrés, équivalent à 4.63% de la superficie du terrain visé par le projet suivant le plan cadastral parcellaire préliminaire préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 4 février 2025 concernant le projet de lotissement du chemin Filion ;
- Une partie des lots 1 920 543 et 1 920 545, sous forme de servitude perpétuelle pour la construction d'infrastructures ou d'équipements dont l'utilisation est inhérente à l'utilisation ou au maintien d'un parc, d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel, d'une superficie totale de 2 568.70 mètres carrés, équivalent à 2.39% de la superficie du terrain visé par le projet suivant le plan cadastral parcellaire préliminaire préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 4 février 2025 concernant le projet de lotissement du chemin Filion ;
- Le solde résiduel de la résolution # 3003-07-09 d'une superficie totale de 3 203.36 mètres carrés, n'ayant vraisemblablement pas été redistribué depuis 2009 équivalent à 2.98% de la superficie du terrain visé par le projet suivant le plan cadastral parcellaire préliminaire préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 4 février 2025 concernant le projet de lotissement du chemin Filion.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 janvier 2026

ATTENDU QUE la contribution pour fins de parcs est une condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale suivant le règlement de lotissement en vigueur.

EN CONSÉQUENCE des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution

IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE ALARIE, CONSEILLÈRE

QUE les propriétaires du lot 1 922 203 et 3 931 305 du cadastre du Québec cèdent à la Municipalité une superficie de 10 746.06 mètres carrés aux conditions suivantes :

1. La contribution pour fins de parcs en terrain totalise 10% de la valeur des lots 1 922 203 et 3 931 305 du cadastre du Québec ;
2. Une entente pour la cession aux fins de parcs doit être convenue et signée entre les propriétaires des lots 1 922 203 et 3 931 305 et la Municipalité qui contient les termes de la cession ;
3. La cession des lots projetés à titre de contribution pour fins de parcs, terrain de jeux et d'espaces naturels devra être instrumentée par un notaire désigné et nommé par la municipalité au frais du propriétaire.

D'autoriser la directrice générale ou en son absence, la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

EST-CE QU'UN MEMBRE DU CONSEIL DEMANDE LE VOTE ?

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE – SANS OBJET

7.0 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8746-01-26 7.1 Dépôt de l'échelle salariale des employés du camp de jour – Été 2026

MICHAEL TINMOUTH, conseiller dépose au conseil l'échelle salariale des employés du camp de jour pour l'été 2026.

8747-01-26 7.2 Mandat à la direction générale – Professeurs pour les cours de l'année 2026

ATTENDU QUE tout au long de l'année, divers cours sont offerts aux citoyens dans le cadre de la programmation du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

IL EST PROPOSÉ PAR JONATHAN CARROLL, CONSEILLER

De confier, à madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière, l'acceptation des listes des professeurs mandatés pour offrir des cours aux citoyens pendant les différentes sessions de cours de l'année 2026 ;

D'autoriser madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière, à faire des modifications et/ou changements au besoin.

EST-CE QU'UN MEMBRE DU CONSEIL DEMANDE LE VOTE ?

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 janvier 2026

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Les sommes seront imputées au poste budgétaire numéro 02-70193-447 et les revenus au poste budgétaire numéro 01-23470-500.

8.0 URBANISME

8748-01-26

8.1

Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 610-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

ATTENDU QUE le pouvoir dévolus aux municipalités en vertu des articles 145.41 à 145.41.5 de la section XII du chapitre IV du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ ch A-19.1) leurs permettant de régir l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

ATTENDU QUE la Loi modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* (2021, c 10) entrée en vigueur le 1er avril 2021 exige la mise en place du présent règlement avant le 1er avril 2026 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se doter d'outils permettant de mieux contrôler les situations de vétusté ou délabrement des bâtiments situés sur son territoire ;

ATTENDU QUE l'article 492 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) qui permet au conseil de faire des règlements pour autoriser les fonctionnaires ou employés de la municipalité à visiter toute propriété immobilière ou mobilière pour constater si les règlements municipaux y sont exécutés ;

ATTENDU QUE le conseil désire être en mesure d'utiliser les pouvoirs disponibles afin de protéger et d'assurer le maintien en bon état du patrimoine bâti cité au règlements municipaux ;

JONATHAN CARROLL, conseiller donne l'avis de motion du projet de règlement numéro 610-2026 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

JONATHAN CARROLL, conseiller dépose le projet du règlement numéro 610-2026 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments.

IL EST PROPOSÉ PAR JONATHAN CARROLL, CONSEILLER

D'adopter le projet de règlement 610-2026 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments.

EST-CE QU'UN MEMBRE DU CONSEIL DEMANDE LE VOTE ?

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE – SANS OBJET

10.0 ENVIRONNEMENT

8749-01-26

10.1

Mandats au Comité consultatif en environnement (CCE) pour l'année 2026

ATTENDU QUE le conseil désire obtenir une priorisation des projets et des recommandations du CCE sur les sujets suivants :

1. Publications environnementales ;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs**

Séance ordinaire du 12 janvier 2026

- 2. Vivipare chinoise ;
- 3. Recherche et recommandation au programme de subventions environnementales – bonification (poêle à bois, borne de recharge, arbres, etc.) ;
- 4. Certification villes connectés (Éco-Corridors Laurentien) et ville amie des oiseaux (Nature Canada) ;
- 5. Gestion des matières résiduelles ;
- 6. Plan de conservation des milieux naturels ;
- 7. Politique environnementale.

IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER

De mandater le CCE pour réaliser la présente ;

D'établir l'échéancier suivant pour un suivi auprès du conseil municipal :

Sujet sous étude	Échéancier	Dates
1. Publications environnementales	1 rencontre (janvier) et en continu	26 janvier
2. Vivipare chinoise	1 rencontre (mars)	23 mars
3. Recherche et recommandation au programme de subventions environnementales – bonification (poêle à bois, borne de recharge, arbres, etc.)	1 rencontre (mai)	25 mai
4. Certification villes connectés (Éco-Corridors Laurentien) et ville amie des oiseaux (Nature Canada)	1 rencontre (mai)	25 mai
5. Gestion des matières résiduelles	1 rencontre (mai, juillet, novembre)	25 mai / 27 juillet / 23 novembre
6. Plan de conservation des milieux naturels	1 rencontre (juillet)	27 juillet
7. Politique environnementale	2 rencontres (septembre novembre)	28 septembre / 23 novembre

EST-CE QU'UN MEMBRE DU CONSEIL DEMANDE LE VOTE ?

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8750-01-26 10.2

Octroi de contrat d'ingénierie – Exutoire du lac Ouimet

ATTENDU la volonté du conseil municipal de procéder à l'entretien de ses infrastructures selon la planification financière de son plan triennal 2026-2027-2028 ;

ATTENDU QUE le conseil, par les résolutions numéro 6722-05-19, 6993-05-20 et 8377-11-24 a octroyé les mandats pour les données préparatoires à la rédaction des plans et devis pour la réfection de l'exutoire du lac Ouimet ;

ATTENDU les essaies préliminaires, les études hydrauliques et la conception préliminaire de l'infrastructure effectués par la firme EXP, depuis 2021, pour la réfection de l'exutoire du lac Ouimet ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 janvier 2026

ATTENDU qu'il est nécessaire de mettre à jour et de finaliser les plans relatifs aux travaux de réfection dudit exutoire afin d'assurer leur conformité aux normes environnementales et civiles afin d'effectuer un appel d'offre pour construction ;

ATTENDU l'offre de service reçue le 5 janvier 2026 par la firme EXP Inc., pour la conception finale des plans et devis pour le projet de réfection de l'exutoire du lac Ouimet.

IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER

D'octroyer le mandat de mise à jour pour la confection finale des plans et devis de l'exutoire du lac Ouimet à la firme EXP Inc., pour un montant de 43 400 \$ plus taxes.

D'autoriser le maire et la directrice générale ou en leur absence, le maire suppléant et la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

EST-CE QU'UN MEMBRE DU CONSEIL DEMANDE LE VOTE ?

AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

La somme sera assumée sous forme de règlement d'emprunt.

11.0 DIVERS

12.0 CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 H 07 et s'est terminée à 20 H 26.

14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Jonathan Carroll, conseiller propose la levée de la séance.

Sylvain Harvey
Maire suppléant

Anne-Claire Robert
Directrice générale,
Greffière-trésorière

Je, Sylvain Harvey, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs